

Année 2023/2024

Règlement intérieur



Les chemins du yoga

Toute personne s'inscrivant déclare être apte à suivre les cours proposés, ne pas avoir de contre-indication médicale. Un certificat médical d'aptitude devra être fourni lors de l'inscription (Valable 3 ans). En cas d'absence de celui-ci ou d'une contre-indication révélée ultérieurement l'association Les chemins du yoga se dégage de toute responsabilité.

Les cours dont la participation annuelle sera inférieure à 4 personnes seront annulés après les vacances d'automne. Les participants inscrits pourront soit choisir un autre cours, soit être remboursés de leur abonnement au prorata des cours effectués.

Toute personne ayant un comportement indésirable ou dangereux pour elle-même ou les autres (hygiène, alcool, drogue, violence, non-respect des consignes données par le professeur, ...) sera exclue des cours sans remboursement ni indemnité.

Studio : Les participants devront se déchausser à l'entrée du studio afin de garder la salle propre. Le studio est désinfecté chaque jour.

Matériel : Des tapis, brisques, coussins et sangles sont mis à disposition. Chacun peut apporter son propre matériel.

Assurance : chaque élève est couvert par sa responsabilité civile (vérifiez auprès de votre assureur).

Image : l'association Les chemins du yoga est autorisée à prendre et diffuser des photos des élèves dans le cadre de ses activités sauf avis contraire de ceux-ci (à stipuler ci-après). L'image des professeurs leur appartient et ne peut être utilisée par les élèves.

Conditions générales de vente

Tout abonnement ou carte est personnel et non remboursable. Il peut être transféré. L'abandon des cours en cours d'année, quel que soit le motif, ne donne lieu à aucun remboursement. En cas de maladie un justificatif devra être fourni pour prolonger la carte.

Le studio est ouvert du 4 septembre 2023 au 27 juillet et une partie des vacances scolaires. **Il n'y a pas de cours les jours fériés.** Pendant les vacances scolaires le planning sera allégé et un planning vous sera communiqué 15 jours avant.

Les cartes de dix cours sont valables six mois et celles de 25 et 35 cours sont valables un an à compter de la date d'achat. Tout cours non annulé 24 h à l'avance sera compté.

Renseignements

Nom Prénom

Tel. :

Courriel :

.....

Personne à prévenir en cas d'urgence et téléphone :

.....

Inscription

Préciser la formule (carte ou abonnement), le jour et l'heure ou cours mobile :

-
-

Préciser comment vous réglez : virement, chèque libellé à l'association **Les chemins du yoga**, espèces, CB sur le site.

Préciser le nombre de chèques (4 max. pour une carte de 35 cours et 3 pour une carte de 25 cours) et leurs montants ou espèces :

Fait à Meaux le,

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :